



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 18 JANVIER 2011 Volume 13 - numéro 7

Procès-verbal de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 janvier 2011 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, madame Hélène Pelletier et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Anne Basque et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENTE

Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010 - # 6
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Soumission pour entretien des ascenseurs et monte-charges
 - 6.2 Dépôt pour information – Rapport annuel 2009-2010 CSFL
 - 6.3 Ajout d'un poste de professionnel en orthopédagogie au secondaire
 - 6.4 Agrandissement à l'École Gérard-Collin – acceptation des travaux
 - 6.5 Renouvellement de cotisation - CNAR
- 7.0 Varia
 - 7.1 Félicitations
 - 7.2 Formation professionnelle pour Norampac
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Ajournement au 1^{er} février 2011

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-606-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2010 - # 6

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010 - # 6, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-607-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, donne un compte-rendu de la réunion du mois de décembre 2010 du comité de parents. Les principaux sujets discutés furent :

- Visite du Protecteur de l'élève, monsieur Marcien Proulx;
- Consultation :
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014;
 - Actes d'établissement 2011-2012;
 - Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2011-2012.

- Transport scolaire versus activités après les heures régulières;
- Représentant du comité de parents au comité ad hoc sur le calendrier scolaire;
- Formation pour les représentants des conseils d'établissement.

Monsieur Breton précise également que la réunion de janvier 2011 a été annulée puisqu'il n'y avait aucun sujet en consultation.

SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que, suite à l'appel d'offres, un seul soumissionnaire conforme, Otis Canada, peut être retenu pour l'accord d'un contrat, sur 5 ans, pour l'entretien des ascenseurs et monte-charges.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Chabot consultant et associés inc.» de Québec pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour l'entretien des ascenseurs et monte-charges dans l'ensemble de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Chabot consultant et associés inc.» suite à l'ouverture, le 17 décembre 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Otis Canada» pour la somme de 8640 \$ par année, excluant les taxes, pour un contrat de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Otis Canada» pour l'entretien des ascenseurs et monte-charges dans l'ensemble de la Commission scolaire;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-608-CC)

DÉPÔT POUR INFORMATION – RAPPORT ANNUEL 2009-2010 CSFL

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, dépose pour consultation, le projet de Rapport annuel 2009-2010 de la Commission scolaire. Monsieur D'Amours précise que la présentation publique du Rapport annuel aura lieu au début de la séance régulière du conseil des commissaires du 15 février prochain. Un avis public à cet effet sera acheminé aux journaux dans les prochains jours.

AJOUT D'UN POSTE DE PROFESSIONNEL EN ORTHOPÉDAGOGIE AU SECONDAIRE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'avec l'entente de principe intervenue en vue du renouvellement de la convention collective du personnel professionnel, une allocation récurrente a été accordée aux commissions scolaires pour l'ajout de personnel professionnel. Cette allocation devient disponible dès l'année scolaire 2010-2011 et celle-ci équivaut, pour la CSFL, à un peu plus de 60 % d'un poste à temps plein.

Monsieur D'Amours précise, qu'après consultation des divers intervenants, on recommande l'embauche d'un-e orthopédagogue au secondaire. De plus, considérant qu'il est difficile d'obtenir un niveau de service optimal avec un poste à temps partiel, sans compter les difficultés de recrutement pour des tâches professionnelles, on recommande aux commissaires d'accepter l'ouverture d'un poste à temps plein.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'octroi par le MELS d'une allocation récurrente pour l'ajout de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée et les besoins identifiés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ouvre un poste régulier à temps plein d'orthopédagogue au secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-609-CC)

AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE GÉRARD-COLLIN – ACCEPTATION DES TRAVAUX

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que le projet d'agrandissement à l'École Gérard-Collin étant maintenant terminé, il y a lieu de demander l'approbation ministérielle liée à la réalisation de l'emprunt à long terme comme exigée par les nouvelles dispositions comptables.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-435-CC qui demandait l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer à long terme à la charge de la Commission scolaire le projet d'investissement permettant la construction d'un agrandissement à l'École Gérard-Collin;

CONSIDÉRANT l'autorisation provisoire du 6 novembre 2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant la Commission scolaire à contracter un emprunt à sa charge d'un montant maximal de 850 000 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement sont maintenant terminés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande l'autorisation finale au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de contracter un emprunt à long terme de 801 501,88 \$ correspondant aux coûts des travaux d'agrandissement à l'École Gérard-Collin et ce, à sa charge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-610-CC)

RENOUVELLEMENT DE COTISATION - CNAR

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que la Commission scolaire doit procéder au renouvellement de sa cotisation d'adhésion auprès du Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle son adhésion au Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12) pour l'année 2011-2012 et paie sa cotisation de 1422,23 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-611-CC)

FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à monsieur Éric Dion pour sa nomination à titre d'attaché politique du nouveau député du comté de Kamouraska-Témiscouata, monsieur André Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-612-CC)

FORMATION PROFESSIONNELLE POUR NORAMPAC

Le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, souligne avoir lu dans les journaux régionaux l'annonce précisant que la Commission scolaire Kamouraska--Rivière-du-Loup dispense la formation professionnelle en pâtes et papier chez Norampac. Monsieur Bélanger désire savoir pourquoi la Commission scolaire Kamouraska--Rivière-du-Loup dispense de la formation sur le territoire de la CSFL ?

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que des vérifications ont déjà été faites et que l'annonce dans les journaux ne reflète pas la réalité. En effet, il ne s'agit pas de dispenser de la formation dans les locaux de Norampac mais plutôt que la compagnie reçoit des stagiaires provenant du programme «Pâtes et papier» qui est dispensé au Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup.

Monsieur D'Amours précise que le Service de la formation professionnelle demeure vigilant pour voir, autant que possible, à l'expansion des programmes à offrir par notre commission scolaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe si les locaux qui étaient loués à feu le ministre, monsieur Claude Béchard, sont loués de nouveau. Des démarches sont actuellement faites; il devrait y avoir des développements dans les prochains mois.

AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT que des dossiers doivent faire l'objet d'études et de résolutions par le conseil des commissaires avant la tenue de la prochaine séance régulière;

Guilmont Pelletier, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur

20 h.

QUE la présente séance soit ajournée au 1^{er} février 2011 à

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-613-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale